

nensis episcopi ad Philonem patrem suum; et les nombreux détails qui la remplissent prouvent assez que nul autre qu'un évêque de Lyon n'a pu l'écrire. D'ailleurs, le document nous a été conservé à travers le Moyen-Age parmi les lettres du célèbre évêque de Vienne saint Avite; il offre donc toutes les garanties désirables d'authenticité. Et cependant, s'il n'avait existé qu'un seul Eucher, la dissonance absolue du style nous forcerait à confesser que la pièce est apocryphe. Que reste-t-il, sinon de conclure qu'elle est du vi^e siècle, non du v^e, et qu'elle appartient à Eucher II?

L'abbé Florent DUMAS.

(A suivre.)



les savants, reconnaît l'auteur de l'hymne faussement appelée ambrosienne dans un contemporain d'Eucher II, saint Nicetius, qui occupait le siège de Trèves en 527. « Ce qu'il y a de très certain, remarque en finissant M. l'abbé Martigny, c'est que, peu après le temps où siégeait cet évêque, il est fait mention du *Te Deum* dans la règle de saint Benoît (c. XI), et dans celle de saint Césaire d'Arles, qui l'une et l'autre en prescrivent le chant... Dom Ménard, dont l'autorité en ces matières est si imposante, assure n'avoir trouvé aucune mention de cette hymne dans les écrivains antérieurs à ces deux saints. » (*Diction. des antiq. chrét.*, p. 631). — Je ne crois pas nécessaire de relever ce qu'ont d'étrange ou de vicieux les autres expressions soulignées dans le texte : *Digneris te fatigare ad monasterium. Pervenit ad nos quod, et pro Dei intuitu*, au lieu de : *Dei intuitu*.